



Etude épidémiologique « ChiP-ARD

- L'ACTUALITE -

Publication date: vendredi 2 octobre 2009

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Pour les collègues psychologues scolaires, qu'en disent ils ?

Nice, le 30 septembre 2009

L'Inspecteur d'Académie

Directeur des Services Départementaux

de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs

d'Etablissement de Nice

Objet : Participation des établissements scolaires niçois pour l'année 2009-2010 à l'étude épidémiologique « ChiP-ARD ».

L'Inspection Académique des Alpes-Maritimes s'est associée au Centre Hospitalier Universitaire de Nice pour réaliser une étude épidémiologique dirigée par le Docteur Hervé CACI, pédopsychiatre à l'hôpital de l'Archet.

Cette étude est financée par le Ministère de la Santé au titre du Programme Hospitalier de Recherche Clinique 2009.

Cette étude est ambitieuse : 4.000 enfants scolarisés sur Nice, âgés de quatre à dix-huit ans, ainsi que leurs parents seront amenés à y participer. La grande majorité des établissements scolaires niçois sera concernée : Centcinquante quatre écoles maternelles et primaires, collèges et lycées (représentant plus de mille classes au total) ont été tirés au sort.

Cette étude a pour but d'établir, en fonction de l'âge et du sexe, les normes des scores de plusieurs questionnaires évaluant le comportement des élèves et de leurs parents avec un intérêt particulier pour le Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH). Ce type de projet a déjà été mené dans d'autres pays ; il s'agit ici d'adapter les scores à une population française. Sans ces normes, les professionnels de santé (les médecins, y compris les médecins scolaires et les psychologues) peuvent difficilement repérer, évaluer voire diagnostiquer ce trouble. De fait, la mise en place d'une prise en charge efficace devrait être facilitée par les résultats de cette étude.

La communauté scolaire est largement concernée par la thématique de ce projet. En effet, le TDAH est clairement lié aux difficultés d'apprentissage voire à l'échec scolaire. Il est donc demandé aux chefs d'établissement de tout mettre en oeuvre pour assurer le bon déroulement des différentes étapes de l'étude. Pour la réussite de l'étude et la validation des résultats, la participation de toutes les classes (4 élèves par classe) des différents établissements sélectionnés est nécessaire.

Inspection

Académique

Boulevard Slama

BP 3001

06201 Nice cedex 3

Téléphone :

04 93 72 63 00

Télécopie :

04 93 72 64 17

Courriel :

ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

Service de

Promotion de la

Santé en Faveur des

Elèves

Bureau

Réf : 23

Affaire suivie par

Dr BERA

Téléphone

04.93.72.64.51/52

Télécopie

04.93.72.64.48

Mail

pierre.bera@acnice.

fr

Dans un premier temps, afin de vous fournir toutes les informations nécessaires, une réunion co-organisée par l'Inspection Académique des Alpes-Maritimes et le CHU de Nice est prévue (cf : lettre jointe). Cette réunion de présentation de l'étude est destinée aux chefs d'établissement, aux enseignants et aux médecins scolaires. Les représentants de l'Académie des Alpes-Maritimes, du CHU de Nice et le Dr. Hervé CACI seront présents à cette occasion. Deux sessions seront organisées afin de réunir le maximum de participants.

Dans un second temps, une information au sein de chaque établissement aura pour but d'exposer aux enseignants le déroulement précis de l'étude et les modalités exactes de leur participation. Cela se déroulera en novembre 2009.

Les données devront être collectées au premier trimestre 2010, un dédommagement pour les établissements est prévu pour leur participation.

Des informations complémentaires sont nécessaires pour la mise en place de l'étude. Vous trouverez ci-joint des documents à remplir et à renvoyer dans les meilleurs délais par mail, fax ou courrier.

Je vous remercie de votre participation.

Philippe JOURDAN.